



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

Digne-les-Bains, le 5 février 2010

Le Préfet communique

PRUDENCE SUR LES ROUTES A L'OCCASION DES VACANCES D'HIVER 2010

Les vacances scolaires d'hiver vont s'étaler sur trois périodes du vendredi 5 février 2010 au soir au dimanche 7 mars 2010, en fonction des différentes académies, avec des incidences attendues au niveau de la circulation routière.

Le samedi 6 février 2010 est classé "rouge" par Bison Futé pour les accès aux Alpes du Sud notamment.

L'académie d'Aix-Marseille relevant de la première période de vacances, certains d'entre-vous vont donc être amenés à prendre la route dès ce weekend, aussi la plus grande prudence leur est recommandée pour éviter les drames consécutifs aux accidents de la route.

Consignes à adopter pour des déplacements sécurisés

Avant le départ :

- Faire effectuer un contrôle général de son véhicule par un professionnel.
- Se munir d'accessoires complémentaires (lave-glace antigel, raclette, balayette et produits de dégivrage du pare-brise, etc.).
- S'équiper de pneus adaptés aux conditions météorologiques. Pour des routes peu enneigées et verglacées, se munir de pneus « hiver » laméllisés et thermogommes. Pour des routes enneigées, s'équiper de chaînes à neige.
- Bien s'informer sur les prévisions météorologiques et de trafic.
- Garder le gilet de sécurité et le triangle de pré-signalisation à la portée du conducteur. En cas de panne, revêtez-vous du gilet de sécurité et placez le triangle à environ 30 mètres de l'obstacle à signaler, sauf si cette opération vous met en danger.
- Prévoyez avant de partir sur la route, des vêtements chauds, des gants, des couvertures, de l'eau et de quoi vous restaurer. Vous en aurez besoin si vous vous trouvez bloqués par un épisode neigeux ou verglaçant ou en cas de panne.

Sur la route :

- Prendre le volant reposé et faire des pauses régulières.
- Veiller à ce que tous les passagers portent leur ceinture de sécurité, à l'avant comme à l'arrière.
- Respecter les limitations de vitesse.
- Adapter sa conduite aux conditions de circulations hivernales :
 - o en maintenant une vitesse modérée pour garder la maîtrise de son véhicule ;
 - o en respectant les distances de sécurité ;
 - o en évitant toute manœuvre brutale (direction, accélération, freinage), en particulier sur les routes verglacées ;
 - o en anticipant les risques : repérer les zones délicates (pont, sous-bois, zones ombragées ou humides) où les risques de verglas sont fréquents ;
 - o en laissant la priorité aux chasse-neige et engins de salage et en circulant dans leurs traces.

Les contrôles routiers seront à cette occasion particulièrement renforcés : les services de police et les unités de gendarmerie ont par ailleurs reçu des consignes de fermeté à l'égard des contrevenants aux règles de sécurité routière et ils seront présents en nombre sur l'ensemble du réseau routier du département des Alpes de Haute Provence.

* * *